

N° D'ORDRE : 2022-069

MAIRIE DE SAINT MANDRIER SUR MER
EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29

Présents : 25

Pouvoirs : 04

Excusé : 00

Absents : 00

Qui ont pris part

à la délibération : 29

Date de convocation : 31 mars 2022

SEANCE DU 7 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept avril à dix-huit heures trente le Conseil municipal de la ville de SAINT-MANDRIER-SUR-MER a été assemblé dans la salle des fêtes du square Marc Baron, sous la présidence de M. Gilles VINCENT, Maire.

Etaient présents : M. VINCENT Gilles, Maire – Mme ESPOSITO Annie – M. MARIN Michel – Mme DEFAUX Catherine (arrivée à 18h41) – M. TOULOUSE Christian – Mme VIENOT Véronique – M. BLANC Romain (arrivé à 19h03) – Mme DEMIERRE Colette – M. VINCENT Romain – M. CHAMBELLAND Michel – Mme PICHARD Laure – Mme BECCHINO BEAUDOUARD Sylvie – M. QUENET Xavier – Mme MATHIVET Séverine – M. DEDONS Fabrice – M. CAILLEAUX Rémi – Mme ARGENTO Katia – Mme ASNARD Marjorie – Mme RASTOUIL Angélique – M. FRANCESCHINI Damien – M. CLAVE Denis – M. LE PEN Jean-Ronan – Mme MONTAGNY Nolwenn (arrivée à 18h47) – M. CALMET Pierre – M. SAUVAT Sébastien.

Pouvoirs : Mme LABROUSSE KYPRAIOS Sylvie pouvoir à Mme ESPOSITO Annie – M. FONTANA Alain pouvoir à M. MARIN Michel – Mme SAUQUET Adeline pouvoir à M. TOULOUSE Christian – M. DEZERAUD Philippe donne pouvoir à M. LE PEN Jean-Ronan.

Secrétaire de séance : M. FRANCESCHINI Damien (à l'unanimité).

21- DEMANDE DE SUBVENTION RELATIVE A LA SECURISATION DES ECOLES DANS LE CADRE DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE

Le Gouvernement poursuit son engagement concernant la sécurisation des établissements scolaires en maintenant une enveloppe dédiée au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD). Ce dernier peut être mobilisé pour les travaux nécessaires à la sécurisation périmétrique des bâtiments scolaires et notamment des accès pour éviter les tentatives d'intrusion malveillante. Ainsi, Monsieur le Maire précise qu'il souhaite mobiliser le FIPD en vue de la pose de filtres anti-flagrants sur les fenêtres du groupe scolaire l'Orée du Bois.

Le montant estimatif de la dépense s'élève à 6 175 € H.T. pour l'Ecole maternelle et 7 600 € H.T. pour l'Ecole élémentaire. Le montant total est de 13 775 € H.T.

La demande de subvention devra être comprise dans une fourchette allant de 20 % à 80 % du montant H.T, étant précisé que le cumul des subventions de l'Etat au titre du FIPD ne peut dépasser 80 % du montant de l'action. La Commune autofinancera le projet à hauteur de 20 % de la dépense H.T.

Le Conseil délibérant,

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire ;
- VU le Code général des collectivités territoriales ;

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'autoriser Monsieur le Maire à demander ladite subvention auprès de l'Etat au titre du FIPD à hauteur de 80 % du montant engagé H.T.

Fait à Saint-Mandrier-sur-Mer, le 8 avril 2022, pour extrait conforme.

Signé : Le Maire,

Gilles VINCENT